

LETTRE DE MISSION
COORDONNATEUR DE RESEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE REP +
Collège _____
Années scolaires 201__ – 201__

REP+ : _____
CIRCONSCRIPTION DE _____

Les dispositions ci-dessous ont été validées par les instances académiques. Exhaustives, elles permettront aux pilotes de réseau d'organiser pour chaque année, les objectifs assignés au coordonnateur de leur réseau.

Le coordonnateur assure l'ensemble de ses missions et des tâches d'animation du réseau sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur dont il dépend et sous l'autorité fonctionnelle des pilotes des réseaux d'éducation prioritaire renforcée et de la Conseillère spéciale auprès du recteur pour la mission Éducation Prioritaire. Son action d'animation et de coordination s'inscrit dans le cadre du projet de réseau et prend appui sur le référentiel de l'éducation prioritaire. Elle vise à l'acquisition pour tous les élèves du socle commun de connaissances et de compétences et de culture.

Son service s'organise en deux parties :

Pour un coordonnateur du 1^{er} degré :

- 50 % de coordination des actions du réseau soit 20 h
- 50 % de face à face pédagogique soit 12 h

Pour un coordonnateur du 2nd degré :

- 50 % de coordination des actions du réseau soit 16h
- 50 % de face à face pédagogique soit 9h

Dans le cadre des rendez-vous de carrière du coordonnateur de réseau, l'inspecteur prendra nécessairement en compte l'avis des pilotes.

1. Missions en lien avec le pilotage du réseau

Coordonnateur d'un réseau d'éducation prioritaire REP+, vous possédez des compétences d'animation et de coordination.

Aussi, il vous est demandé de :

- Contribuer au diagnostic du réseau, à l'élaboration et à l'évaluation du projet de réseau, en s'appuyant notamment sur l'analyse et l'exploitation des évaluations nationales ;
- Définir, en collaboration avec les copilotes du réseau, le calendrier, le contenu et les modalités d'évaluation des temps de concertation et de formation (temps évalué à 9 journées pour le premier degré et à 1,5h par semaine pour le second degré) ;
- Participer à l'élaboration des demandes de formation des personnels du réseau ;
- Préparer les comités de pilotage du réseau, avec les pilotes, d'y participer et d'en rédiger les comptes rendus que vous adresserez à la direction académique. Celle-ci sera en début d'année informée des dates retenues pour les comités de pilotage ainsi que de l'ordre du jour ;
- Renseigner les tableaux de bords du réseau et à aider au développement d'outils d'évaluation mettant en évidence particulièrement les facteurs d'évolution et de progrès dans les résultats des élèves aux différentes évaluations nationales (CP/CE1/6ème/ 2^{nde}/Brevet des collèges /Certificat de Formation Générale).

2. Missions pédagogiques

Coordonnateur « REP+ », vous possédez une expertise pédagogique.

Aussi, il vous est demandé de :

- Contribuer à la continuité pédagogique et éducative des actions entre le premier et le second degré et à la fluidité des parcours. Le numérique sera un objet à part entière de cette continuité ;
- Conseiller les équipes quant à la cohérence des actions éducatives définies par le réseau et à leur articulation avec les dispositifs relevant de la politique de la ville (tout particulièrement les PRE) ;
- En collaboration avec les formateurs académiques, animer et participer aux concertations des enseignants du premier et du second degré, pour impulser les choix définis dans le réseau ;
- Participer aux conseils école-collège, aux conseils pédagogiques en collège et aux conseils de cycles dans le premier degré ;
- Aider les équipes pédagogiques du premier et du second degré à évaluer les projets mis en œuvre, en cohérence avec le projet de réseau ;
- Aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourants à la réussite des élèves, notamment dans la maîtrise des compétences langagières et de littératie ;
- Assurer les liaisons et les échanges avec les autres REP+, notamment en participant aux réunions et aux groupes de travail académiques.

3. Missions institutionnelles

Coordonnateur REP+, vous faites partie de l'équipe de réseau, ce qui nécessite une bonne connaissance réciproque des missions de chacun des membres de l'équipe, la préparation voire l'animation d'instances constitutives du réseau.

Aussi vous est-il demandé de :

- Contribuer à la mutualisation et à la valorisation au niveau de la circonscription et académique, des pratiques pédagogiques et des projets innovants du réseau ;
- Alimenter en contenu la partie du site dédiée à l'éducation prioritaire : articles, rapports, comptes rendus ;
- Participer aux réunions et formations académiques des coordonnateurs organisées par la direction académique ; Le vendredi sera consacré à ces tâches ;
- Assurer la mise en place, la diffusion et l'utilisation d'un tableau de bord du REP+ en s'appuyant sur les indicateurs nationaux (ICOTEP), académiques (tableau de bord) et sur les outils locaux de suivi et d'évaluation des différents établissements ;
- Développer les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel) ;
- Contribuer à la mise en place d'une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.

Il vous sera demandé en fin d'année scolaire de rédiger, sur la base de cette lettre de mission, un rapport d'activité et de le transmettre à la directrice adjointe académique des services de l'éducation nationale.

La présente lettre de mission est établie pour l'année scolaire en cours.

Vu et pris connaissance le

Coordonnateur de réseau d'EP

Principale du Collège

Inspecteur de l'Education nationale

I A I P R

Conseillère REP+